



**DECISION N°13/2024 DU MAIRE PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le Maire de la commune de Peille,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du CGCT ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fortuitement eu connaissance de la vente aux enchères de divers objets provenant du Stars n'Bar de Monaco, dont :

- Une robe de Tina TURNER, lot n°209.
- Une guitare d'Eros RAMAZZOTTI, lot n°205.

Compte tenu de la date proche de la mise aux enchères, soit le lundi 08 juillet 2024, à 14H00, Monsieur le Maire s'est porté enchérisseur des deux lots, moyennant le prix respectif de 2624€ et 1668€ ainsi qu'il résulte du relevé d'enchères émis par la société ARTCURIAL.

Monsieur le Maire rappelle le passage de Tina TURNER à Peille en 1997, lors du tournage du clip de la chanson « Cose della vita », en duo avec Eros RAMAZZOTTI. Ces pièces ont une forte valeur culturelle pour la commune, qui les exposera dans une salle adéquate.

Il rappelle avoir fait cet achat dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le conseil municipal par délibération n° 2020-17, en date du 23 mai 2020.

AR Prefecture

006-210600912-20240723-2024_13-AU
Reçu le 09/08/2024

Article 2 : Le Maire informera le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance ;
ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et affichée à la
mairie.

Fait à Peille
Le 23 juillet 2024

signature,

